

Etat de la mise en œuvre du programme de sécurisation foncière au début de l'hivernage 2014



Le contrat de mise en œuvre de la sécurisation foncière est à son 17^{ème} mois d'exécution sur 24. Deux défis majeurs se posent à l'équipe foncière en l'entame de cette phase de clôture du contrat LTS02: Assurer une bonne mise en culture de la cuvette de Ngalenka pour l'hivernage 2014 et réussir la difficile transition entre la gestion du foncier par les Communautés Rurales et l'entrée en vigueur, après les élections de juillet 2014, de la loi ***Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales qui transfère cette compétence aux communes.***

1. La mise en culture de la cuvette de Ngalenka

Après avoir réussi le processus d'affectation des terres aux GIEs et l'installation de chaque groupement dans sa superficie, la DFRI (Direction du Foncier et des Réformes Institutionnelles) a supervisé le processus d'installation des membres de chaque GIE dans sa parcelle. Cette phase s'est déroulée normalement. La démarche utilisée consistait, à l'intérieur de chaque GIE, à affecter un numéro à chaque parcelle et à procéder à un tirage au sort. Chaque membre est affectataire du numéro de parcelle tiré. Cette démarche nous a permis d'éviter les conflits sur le choix des parcelles jugées plus accessibles ou plus proche de la source d'eaux.

La mise en place du crédit au profit des GIEs a connu un franc succès. Les deux commissions de crédit organisée par la CNCAS (Caisse Nationale de Crédit Agricole) ont permis d'atteindre un taux de 100% d'octroi de crédit aux GIEs. Ce qui constitue une performance rarement atteinte dans la zone. Ce résultat est lié au travail de préparation des dossiers de crédit de chaque GIEs, de l'approche dans l'identification, l'individualisation et la négociation de moratoires de paiement pour les GIEs débiteurs auprès de la CNCAS.

A la date d'aujourd'hui, le crédit pour les 450 ha de la cuvette est mis en place, les engrais, les produits phytosanitaires et les semences sont déjà entre les mains des producteurs. Ces derniers attendent juste la coupure des siphons afin d'avoir de l'eau dans les parcelles pour commencer les semis. Les semences de cycle court (4 mois) ont été choisies.

La mise en place des organisations paysannes dans la cuvette est presque arrivée à son terme.

Après les GIEs et l'union hydraulique (fédération des GIEs), les Comités des Usagers des axes hydraulique (troisième niveau d'organisation) sont à leur dernière phase d'installation. Ces comités regroupent l'ensemble des usagers (privés, GIEs, Unions hydrauliques) d'un même axe hydraulique: axe de drainage ou adducteurs.

La zone du projet Ngalenka est concernée par deux axes: le Namardé (axe de drainage) et le Ngalenka (adducteur). Le Comité des Usagers du Namardé est déjà mis sur place. Pour celui de Ngalenka, tous les

postes du bureau ainsi que toutes les commissions sont installées, il reste à désigner le Président du Comité. Deux Candidats sont en compétition. Le choix consensuels ayant présidé à la mise en place de toutes les autres organisations de producteurs, les acteurs ne veulent pas déroger à cette règle en utilisant le processus du vote pour élire le Président de Comité des Usagers de Ngalenka. C'est pourquoi ils - continuent les concertations pour arriver à une désignation consensuelle.

2. Le passage de l' Act II à l' Act III de la décentralisation et les implications sur la mise en œuvre des activités foncières

La Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités local introduit la communalisation intégrale et induit de profondes mutations sur la gestion publique territoriale, les finances locales et les ressources humaines communales notamment avec la parité intégrale dans les conseils municipaux.

Pour assurer une mise à niveau des nouveaux conseillers municipaux sur les activités foncières de MCA Sénégal et une articulation cohérente entre les compétences et les opportunités offertes par l'acte III de la décentralisation aux communes et la mise en œuvre des activités de sécurisation foncière, la direction du foncier organise des ateliers du 6 au 16 Aout dans les neuf communes de la zone du projet.

Ces ateliers permettront à l'expert en développement local et décentralisation de MCA Sénégal de passer en revue, entre autre, les rôles et responsabilités des conseillers municipaux, les nouvelles règles sur la mise à disposition de ressources humaines capables de gérer les outils de sécurisation foncière ainsi que les inscriptions budgétaires autorisées, en vue d'assurer une pérennisation de ces outils de sécurisation foncière.

Les outils de sécurisation foncière déjà en place dans les communes sont: les registres de dépôt des demandes, les registres fonciers, les livres fonciers et les manuels de procédures. Deux autres outils déjà confectionnés sont en cours de déploiement:

- Le SIF (Système d'information foncière), qui constitue aujourd'hui le modèle technique le plus avancé et le plus adapté à la gestion de l'information foncière, mis en application au Sénégal, Il est déjà déployé dans les communes pilotes de Gandon et de Ndiayéne Pendao,
- Les outils de mise en œuvre et de matérialisation des Plan d'occupation et d'Affectation des Sols (POAS) qui seront aussi déployés dans les 9 communes de la zone du projet.

Le contrat de l'opérateur foncier arrive à son terme le 12 février 2015. A cette date toutes les activités prévues dans les termes de référence seront exécutées, donc un avenant de délai n'est pas envisagé. La suite du suivi de la mise en œuvre des activités de sécurisation foncière sera assurée par l'équipe de MCA Sénégal, avec l'expert en développement local et décentralisation et l'expert foncier du PMU SAED.